



**RESTITUTION DES ATELIERS DE
CONCERTATION DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (Samedi
22 septembre 2018)**



Synthèse des ateliers – Concertation & PADD

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a organisé :

- une réunion publique de concertation présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables à ses habitants. Environ 80 personnes étaient présentes lors de la présentation
- suivie de trois ateliers thématiques (une quarantaine de présents lors des ateliers).

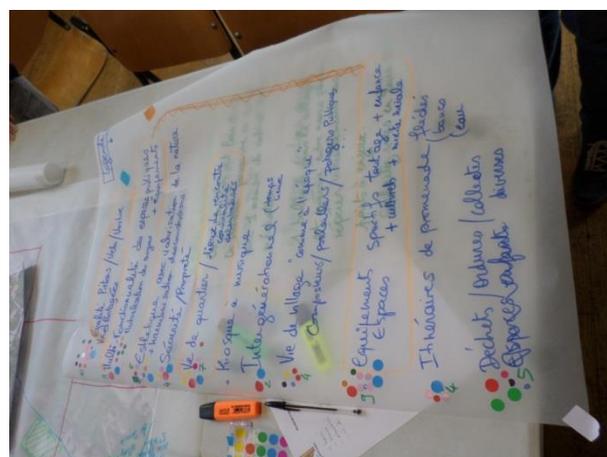
L'objectif était de présenter les grandes orientations du PADD puis de faire travailler les habitants sur les trois thématiques les plus transversales afin de co-construire le PLU et d'alimenter la réflexion grâce aux avis des habitants de La Terrasse.

Le bureau d'étude EPODE, à charge de la réalisation du PLU et du déroulé des ateliers a mobilisé un paysagiste urbaniste Antoine FRANCOIS et une urbaniste Camille BERGER. L'impression générale met en évidence, une population réactive et intéressée par l'avenir de son territoire. Les habitants ont été participatifs et demandeurs. Mme.le Maire confirme que ces ateliers ont été une réussite, en effet sur la thématique « déplacements », la démarche a été appréciée et les habitants ont été très volontaires et constructifs.



Les groupes de travail

Résultats de l'atelier 1





Atelier 1 : ESPACES PUBLICS

→ environ 10/12 participants



Groupe de travail de l'atelier 1

Travail sur les espaces publics





L'atelier s'est déroulé en deux temps :

Conception des espaces publics : Les habitants ont identifiés et hiérarchisés, ce qui à leurs yeux, constituait des espaces publics de qualité, sur une échelle de 1 à 10

Zoom l'avenue de Savoie et du Grésivaudan : Suite à cet atelier un groupe de travail a été constitué entre les habitants et certains ont commencé à organiser une balade urbaine sur des sites qu'il serait opportun d'aménager.

Temps 1 : conception des espaces publics

| | |
|----|--|
| 10 | Egalité des piétons, des vélos et des voitures, présence de voies partagées |
| 9 | Caractère multifonctionnel des espaces publics, avec mutualisation des usages et des équipements |
| 9 | Equipements sportifs tout âge et petite enfance, mixité sociale, espaces culturels |
| 8 | Esthétique, avec valorisation de la nature et harmonisation des constructions |
| 7 | Vie de quartier, lieu de rencontre et convivialité, espaces publics décentralisés (parsemés sur toute la commune, au niveau des hameaux notamment) |
| 4 | Déchets, collecte d'ordures et collectes diverses |
| 4 | Itinéraires de promenade fléchés/ balisés, présence de bancs et redonner une place à l'eau |
| 4 | Espaces publics vecteur de lien social et de vie de village, présence souhaité de composteur, poulailler, potagers publics |
| 4 | Sécurité et propreté |
| 2 | Favoriser l'intergénérationnalité |

Temps 2 : Identification des zones à enjeux

D'autres zones à enjeux ont été identifiées : la Chapelle du Carrée, les Terrain au Mas 3, le Lac, les ruisseaux et les sentiers piétonniers. Ces espaces permettraient de renforcer la vie de village et de développer une vie de quartier.

Les habitants s'interrogent effectivement sur la question des espaces publics à l'échelle de la commune entière et ont à cœur de partager et co-construire le projet avec la municipalité.

L'avis général est de poursuivre et renforcer la concertation. Des suites de ce travail, un groupe d'habitant a constitué un groupe de travail et réalisé une balade urbaine sur le chef-lieu précisant les enjeux et souhaits/ solutions en matière d'aménagement.





Atelier 2 : LOGEMENTS

→ environ 15/20 participants



Groupe de travail de l'atelier 2

Identification des contraintes en matière de constructibilité



Débats sur le règlement du PLU actuel





L'atelier 2 traitait du thème « logement » : où et comment construire à la Terrasse ?

Une quinzaine de participants étaient présents. L'objectif était de localiser les sites à enjeux et d'identifier les problématiques liées à la constructibilité des terrains.

Temps 1 : identification des risques

Dans un premier temps les habitants ont identifiés les risques, à l'aide du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) et du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation).

Les coteaux ont également été identifiés comme étant des sites avec un risque de ruissellement avéré.

Temps 2 : problématiques et autres contraintes de constructibilité

Suite à cette première étape, les habitants ont identifié à l'intérieur de la trame urbaine des espaces non bâtis où il est aujourd'hui très contraignant de construire, en raison de problématiques d'accessibilité et de réseaux (assainissement notamment). Des rues trop étroites ont été identifiées, une desserte en réseaux humides et sec insuffisante.

Des réhabilitations ont également été identifiées, sur les centres anciens notamment.

Concernant la plaine agricole, les habitants ont localisé des espaces en extension des hameaux, de Chonas notamment. Mme.Berger a expliqué la complexité de construire sur un espace tel que celui-ci, puisqu'effectivement, la plaine agricole permet la pérennisation de l'activité agricole, constitue l'identité de la Terrasse et est également le cœur d'un espace riche en biodiversité.

Il reste complexe de proposer des extensions d'urbanisation sur la plaine agricole au vu de l'intensification de l'artificialisation des terres agricoles, il est primordial de préserver ces espaces.

Temps 3: Renouveau urbain

La réflexion a également porté sur plusieurs sites où potentiellement il y aurait matière à opérer du renouvellement urbain:

Le site en friche au niveau de l'impasse du Buis et situé en entrée de ville, à côté de la zone industrielle : la friche pourrait être réhabilitée et donner lieu à la création de logement, avec des rez-de-chaussée dédiés aux services et/ou commerces (crèche ??)

Le site de l'UEGECAM/ITEP : cet espace de 5 hectares constitue un espace vert de superficie importante au cœur de la trame urbaine. Ainsi, l'aménagement d'une partie au moins du site serait opportun pour le développement communal, au vu des contraintes identifiées en termes de réseaux et d'accessibilité. L'aménagement de ce site pourrait solutionner l'accessibilité peu aisée par la rue de l'Orme.

Ces perspectives sont encore à étudier.

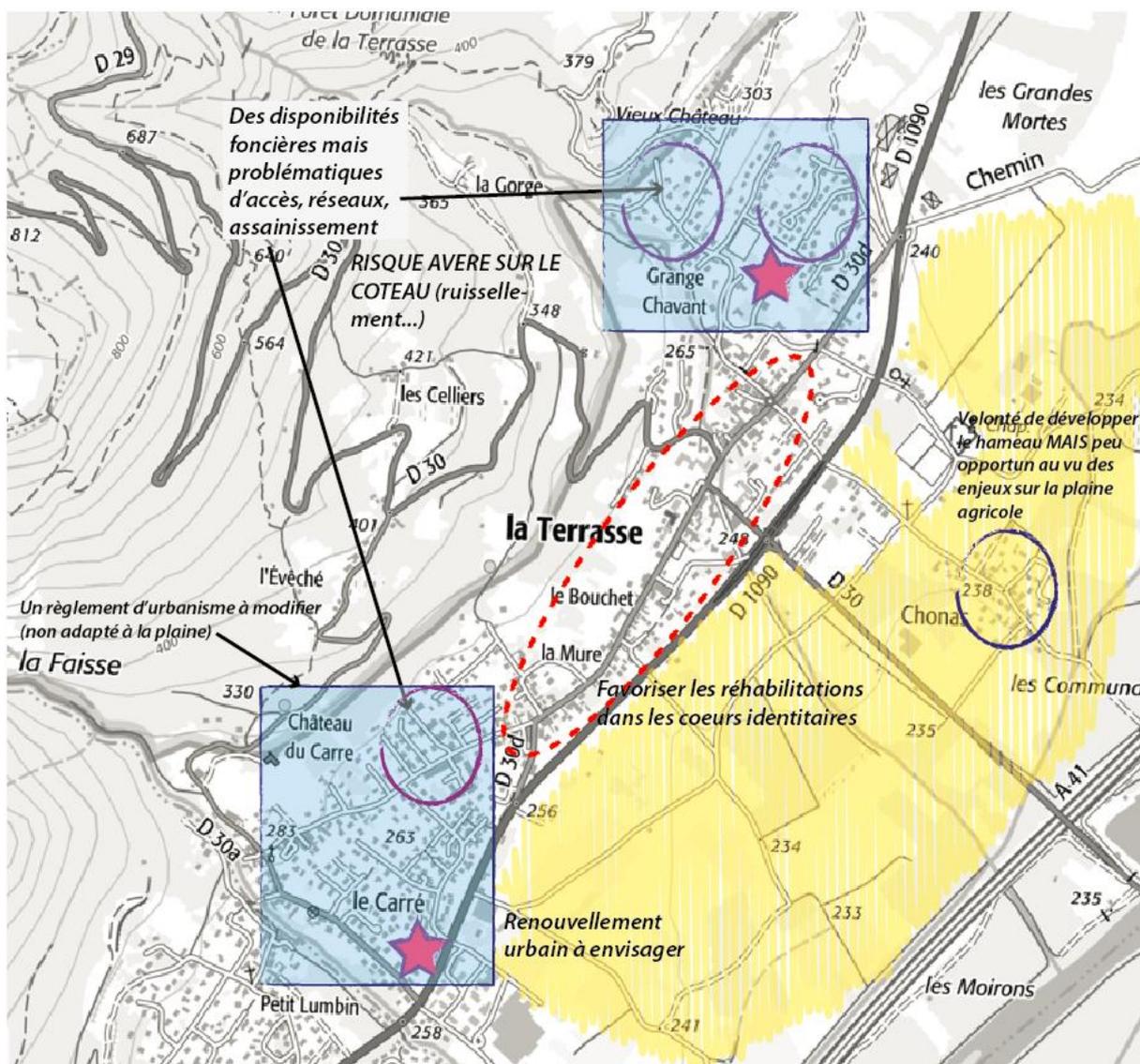




Temps 4 : Règlement

Par ailleurs, les habitants ont recensés plusieurs règles d'urbanisme au règlement du PLU, aujourd'hui peu adaptées au contexte bâti et à la préservation de l'identité patrimoniale. Les hauteurs du règlement PLU conviennent peu et obstruent des cônes de vue, au niveau de la plaine notamment. De même de nombreux habitants ont fait part de leur regret concernant l'implantation de bâtiment de plusieurs étages au chef-lieu, fait de matériaux n'étant pas du tout en accord avec le contexte bâti local.

Certains ont demandé s'il était possible d'organiser un groupe de travail, afin de pouvoir travailler sur le règlement, car en effet c'est une pièce importante du PLU, qui a un impact direct sur les paysages.



Synthèse de l'atelier logements





Atelier 3 – DEPLACEMENTS

→ environ 10/12 participants



Groupe de travail de l'atelier 3

Identification des contraintes en matière de déplacements



Matérialisation sur la carte des solutions et projets en matière de déplacements





Les habitants, ont avec Mme.le Maire identifiés les axes de déplacements et identifiés les zones posant des problèmes d'accessibilités, stationnement...

Les zones dangereuses sont relativement nombreuses sur la commune en raison, soit de l'étroitesse des rues, soit de la configuration du carrefour.

La route des petites roches connaît des problèmes de congestion du trafic routier, en effet les gros véhicules ne se croisent pas, mais il y aurait une solution à trouver avec le propriétaire pour agrandir la chaussée à cet endroit.

Les habitants soulignent l'intérêt de mener une réflexion transversale et de ne pas opérer un développement au coup par coup. En effet de nombreux lotissements connaissent des problèmes de circulation. Cela pose problème pour l'accès des secours par exemple.

Temps 1 : Focus accessibilité rue de l'Orme et au Paradis du Montabon

Le hameau de Montabond est particulièrement enclavé, la création d'une route shuntant une partie de la rue de l'Orme, serait une solution envisageable.

1-Constat : étroitesse de la partie rue de Savoie jusqu'au droit de la propriété Gillieux. Encombrement par le parking aléatoire, des artères riveraines.

Solution : mettre en œuvre une alternative de circulation par des feux détecteurs amont et aval.

2-Constat : virage en épingle devant la propriété Bellom/Gillieux

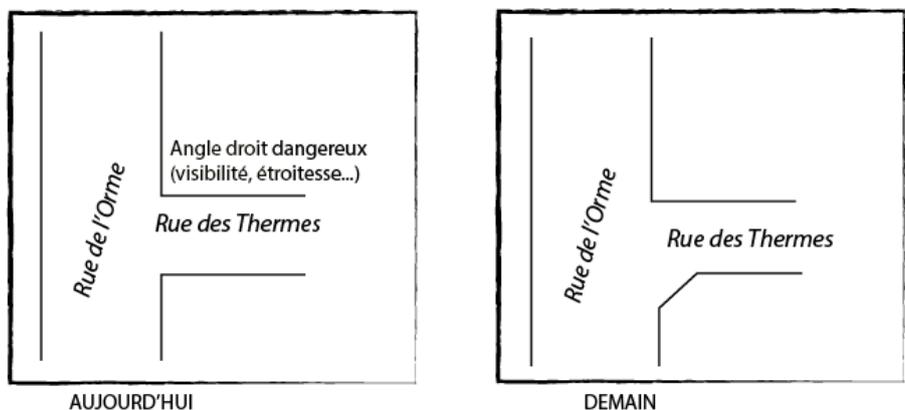
Solution : mettre en œuvre un fort mur de soutènement en bordure du chemin d'accès à la propriété, pour permettre d'écarter la prise de virage et la sécuriser.

3-Constat : Circulation le long de la grille de l'ITEP jusqu'à l'épingle de la rue des Thermes.

Solution : enfouir la ligne électrique pour supprimer les poteaux et négocier avec l'ITEP la cession d'une longueur de 2 m, permettant d'élargir la voie.

4-Constat : jonction avec la rue des thermes et l'angle droit du mur de l'ITEP au-dessus duquel il y a un « réservoir d'eau ».

Solution : dans le cadre de la négociation la solution envisagée figure sur le schéma ci-contre :





5-Constat : circulation importante sur l'ensemble de la voie, depuis la rue de Savoie à la rue des Thermes.

Solution : création d'une sortie par le Mas, en faisant de la rue des Thermes, une voie d'accès à sens unique, pour accéder au village.

Temps 2 : Modes doux

Concernant les modes doux : une piste cyclable est à prévoir pour accéder à la base de loisirs depuis le chef-lieu., et une autre à ajouter sur un chemin piétonnier existant et permettant e se rendre à Montabond.

Temps 3 : Stationnements et circulation

Le groupe de travail souligne la nécessité de prendre en compte les contraintes de stationnement, devant les écoles, en priorité, et de bien réfléchir sur le sens de la circulation pour évacuer les voitures des parents partant travailler. Il s'agit également d'envisager un parking au carrefour du lac, côté plaine.

Prévoir un parking devant l'Eglise.

L'idéal serait de limiter la vitesse à 50 km/h sur la route nationale, en entrée et sortie de village notamment.

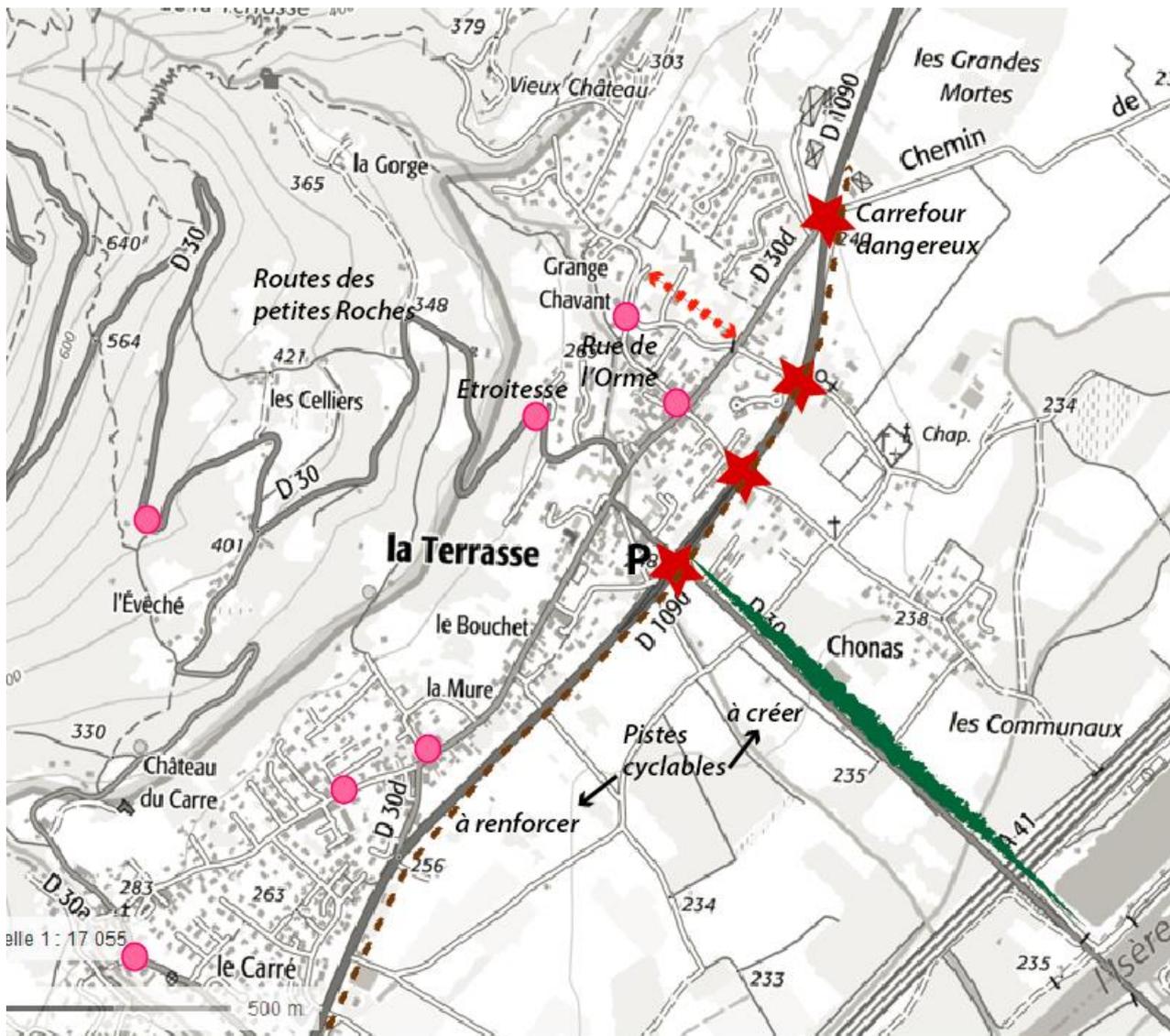
Les habitants proposent de mettre la rue de l'Eglise en sens unique, dans le sens de la descente, cela permettrait d'apaiser le quartier et de le sécuriser. Il s'agit de se concerter avec les habitants du quartier afin d'évaluer la proposition et de faire appel à des techniciens pour qu'ils mesurent les impacts liés à ce changement sur le réseau routier.

Concernant les transports en commun, les habitants soulignent l'intérêt de porter une réflexion sur les distances entre les arrêts de bus, pour les personnes âgées, PMR et enfants.

Une discussion est engagée sur le rue de la Cave, Mme.le Maire explique aux habitants que cette rue sera une sortie de village en sens unique. Ce point est à débattre avec les villageois. Par ailleurs, les bus ski et scolaires feront demi-tour sur la futur esplanade, en face de l'école et ressortiront par où ils sont venus, limitant la présence de véhicules lourds en centre-bourg.

Les habitants proposent un radar fixe sur la route nationale (cela n'est pas du ressort du PLU)





Grands éléments issus de l'atelier 3.

CONCLUSION- Les suites à venir

Au vue de la satisfaction de la démarche de concertation, et de la demande générale de réitérer cette forme concertation, la Municipalité a convenu avec EPODE (bureau d'étude à charge de l'élaboration du PLU) de réaliser trois ateliers supplémentaires, sur ces mêmes thématiques afin de renforcer la démarche de concertation.

Trois journées de travail sont envisagées (cf site internet et panneau lumineux) pour compléter et renforcer le travail sur PADD mais également anticiper sur les autres phases du PLU (Orientation d'Aménagement et de Programmation et Règlement écrit).

Le débat du PADD a également été repoussé d'un mois, afin de travailler conjointement avec la population.

